

Le chemin vers le patrimoine mondial naturel

Qu'est-ce qu'un patrimoine mondial naturel ?

Un trésor vivant à transmettre aux générations futures en tant que richesse irremplaçable commune à l'humanité, voilà ce qui définit le patrimoine mondial. Le patrimoine mondial se compose de trois catégories, à savoir les patrimoines naturel, culturel et mixte, dont les biens sont inscrits sur la base de la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » (Convention du patrimoine mondial). Parmi ceux-ci, quatre sites japonais figurent actuellement au patrimoine mondial naturel : Shiretoko (Hokkaido), Shirakami-Sanchi (préfectures d'Aomori et d'Akita), Yakushima (préfecture de Kagoshima) et les Îles d'Ogasawara (Tokyo).

Mesures en vue de l'inscription au patrimoine mondial naturel

L'ensemble « Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote » a été sélectionné en 2003, dans le cadre du « Comité d'étude sur les sites candidats au patrimoine naturel mondial (organisation commune du Ministère de l'Environnement et de l'Agence des forêts) », comme l'un des candidats du Japon en vue d'une inscription au patrimoine mondial naturel. Ensuite, une fois le dossier enregistré sur la Liste indicative du patrimoine mondial en 2016, les autorités japonaises ont déposé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le 1^{er} février 2019, une proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial et en faire le cinquième site japonais classé patrimoine naturel mondial. Pour une inscription au patrimoine mondial naturel, il n'est pas uniquement exigé que le dossier de proposition d'inscription « soit en possession d'une valeur universelle exceptionnelle », mais également que « cette valeur soit protégée dans le futur ». À cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre dans le bien proposé, l'ensemble « Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote ».

Mesure I Désignation et extension de zones protégées

Afin de prendre des mesures de protection basée sur la loi, la quasi-totalité de l'île d'Iriomote a été désignée par le ministère de l'Environnement en tant que parc national grâce à une extension considérable du « Parc national d'Iriomote-Ishigaki » en 2016. En même temps ont été désignés en 2016 le « Parc national de Yambaru » dans le nord de l'île d'Okinawa et en 2017 le « Parc national d'Amamigunto » qui comprend les îles d'Amami-Oshima et de Tokunoshima. En outre, en 2018, le « Parc national de Yambaru » a été agrandi en incluant le terrain restitué de la Zone d'entraînement du Nord de l'armée américaine.

Mesure II Développement de la préservation et de la gestion

Afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé, de multiples acteurs, dont au premier plan les organismes administratifs concernés et les habitants, coopèrent dans la mise en œuvre d'activités visant à éliminer les espèces envahissantes exogènes, à éliminer ou réduire les dégâts dus aux chats et aux chiens, à prévenir le prélèvement illégal et les accidents routiers impliquant les espèces rares, à gérer adéquatement le tourisme, etc.

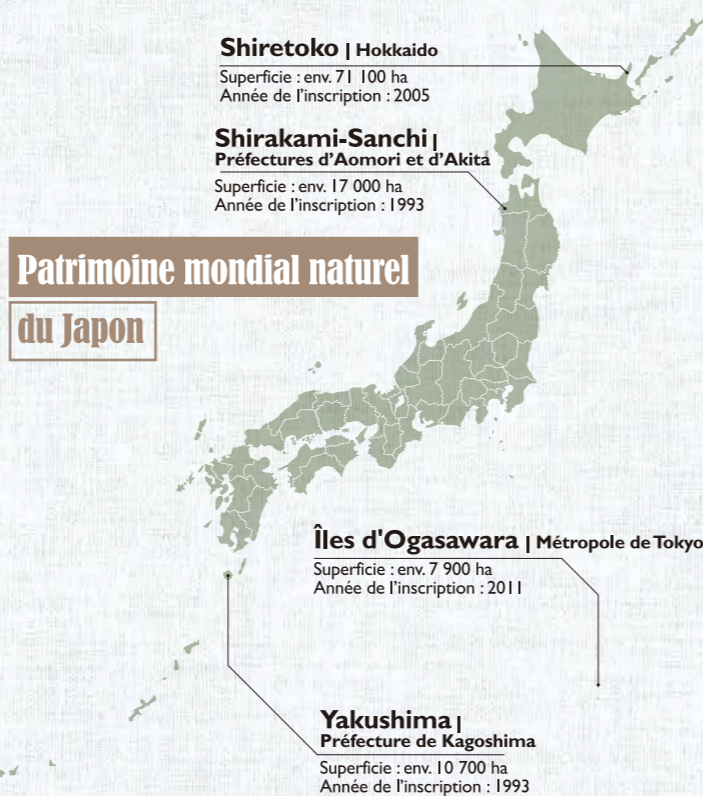


Mangouste capturée



Patrouille de prévention du braconnage et des prélèvements illégaux

Sources : L'histoire naturelle de Ryukyu (Tokyo : Tsukiji-shokan, 1980, en japonais)
« Caractéristiques géographiques de l'endémisme et de la spéciation chez les amphibiens et les reptiles de l'archipel de Ryukyu, Japon, avec une référence spéciale à leurs implications paléogéographiques » (In Res. Popul. Ecol. 40 (2), 1998, pp. 189-204, en anglais)



Shiretoko | Hokkaido

Superficie : env. 71 100 ha
Année de l'inscription : 2005

Shirakami-Sanchi | Préfectures d'Aomori et d'Akita

Superficie : env. 17 000 ha
Année de l'inscription : 1993

Patrimoine mondial naturel du Japon

Îles d'Ogasawara | Métropole de Tokyo

Superficie : env. 7 900 ha
Année de l'inscription : 2011

Yakushima | Préfecture de Kagoshima

Superficie : env. 10 700 ha
Année de l'inscription : 1993

Centres de diffusion d'informations et de sensibilisation

Site web officiel

« Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote
Site proposé au patrimoine mondial naturel »

Adresse : <http://kyushu.env.go.jp/naha/amami-okinawa/index-en.html>



Centres et bureaux

Le ministère de l'Environnement dépêche aux centres et bureaux de chacune des quatre régions des agents de la protection naturelle et s'implique dans la diffusion d'informations et la sensibilisation en lien avec le site candidat.

Centre de protection de la faune d'Amami

Adresse : 551 Koshi no Hata, Ongachi Aza, Yamato-son, Oshima-gun, Kagoshima-ken
TÉL : +81 (0)997-55-8620
Site web : <http://kyushu.env.go.jp/okinawa/awcc/>



Station de l'administrateur de Tokunoshima

Adresse : Amagi-cho yakuba 4F, 2691-1 Hetono, Amagi-cho, Oshima-gun, Kagoshima-ken
TÉL : +81 (0)997-85-2919

Centre de protection de la faune de Yambaru

Adresse : 263-1 Hiji, Kunigami-son Aza, Kunigami-gun, Okinawa-ken
TÉL : +81 (0)980-50-1025
Site web : <http://www.ufuji-yambaru.com/>



Centre de protection de la faune d'Iriomote

Adresse : Komi, Taketomi-cho Aza, Yaeyama-gun, Okinawa-ken
TÉL : +81 (0)980-84-7130
Site web : <http://wcc.a.la9.jp/>



Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote

Bien proposé au patrimoine naturel mondial

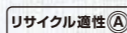
Gouvernement du Japon
Bureau de la conservation de la nature
d'Okinawa Amami, Ministère de l'Environnement



Bureau de la conservation de la nature d'Okinawa Amami, Ministère de l'Environnement, Japon
Naha Daiichi Chihō Godo Chosha 1F, 1-15-15 Higawa, Naha, Okinawa-ken 900-0022
TÉL : +81 (0)98-836-6400 FAX : +81 (0)98-836-6401



Vision de l'inscription au patrimoine mondial naturel II
Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote



Cet imprimé peut être recyclé et réutilisé pour l'imprimerie

Un climat et une histoire géologique caractéristiques



L'ensemble « Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote », bien proposé au patrimoine mondial naturel, forme une région subtropicale située entre 24 et 30 degrés de latitude nord. Alors que la grande majorité des régions subtropicales du monde consistent en déserts ou plaines sèches, celle-ci est constituée de forêts grâce au climat océanique subtropical chaud et humide influencé par le courant marin de Kuroshio et un système de haute pression subtropical. Par ailleurs, ces terres faisaient partie, il y a plus de douze millions d'années, du continent eurasiatique, avant d'en être séparées, de même que de l'île principale du Japon, par de violents mouvements de l'écorce terrestre et des fluctuations du niveau marin. Après des séparations et réunions répétées avec leurs voisins, ces îles dessinent finalement la configuration qu'on leur connaît aujourd'hui.



Une région emblématique où l'on peut voir de nombreuses espèces rares

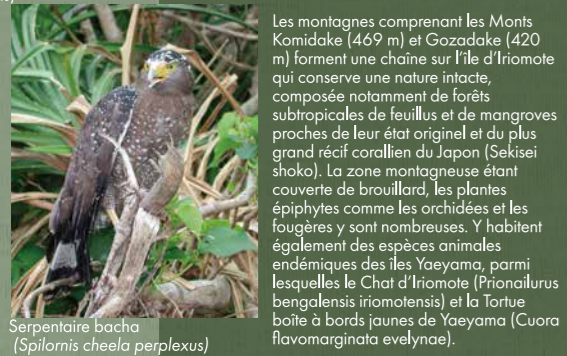
La région jouit d'un environnement naturel diversifié comprenant par exemple de riches forêts subtropicales de feuillus et de mangroves. Elle est également le lieu de vie et de reproduction d'espèces menacées d'extinction et d'espèces endémiques importantes et uniques au monde, dont quatre-vingt-quinze figurent sur la liste rouge de l'UICN. Parmi les espèces menacées identifiées sur l'ensemble du territoire japonais, la région abrite 55% des plantes vasculaires, 38% des mammifères terrestres, 60% des amphibiens et 56% des insectes, ce qui démontre l'extrême importance de la région dans la conservation de la biodiversité.



Île d'Iriomote

Chat d'Iriomote (*Prionailurus bengalensis iriomotensis*)

Tortue boîte à bords jaunes de Yaeyama (*Cuora flavomarginata*)



Serpentaire bacha (*Spilornis cheela perplexus*)

Les montagnes comprenant les Monts Komidake (469 m) et Gozadake (420 m) forment une chaîne sur l'île d'Iriomote qui conserve une nature intacte, composée notamment de forêts subtropicales de feuillus et de mangroves proches de leur état originel et du plus grand récif corallien du Japon (Sekisei shoko). La zone montagneuse étant couverte de brouillard, les plantes épiphytes comme les orchidées et les fougères y sont nombreuses. Y habitent également des espèces animales endémiques des îles Yaeyama, parmi lesquelles le Chat d'Iriomote (*Prionailurus bengalensis iriomotensis*) et la Tortue boîte à bords jaunes de Yaeyama (*Cuora flavomarginata evelynae*).



Île d'Iriomote

Île d'Iriomote

Des forêts luxuriantes Des îles de la biodiversité Où l'on ressent le souffle de la vie

L'ensemble « Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa, et île Iriomote » a pour objectif l'inscription au patrimoine mondial naturel en été 2020



Réservoir précieux de vie animale

De nombreux êtres vivants visibles uniquement ici, sont répandus dans cette région. Plus particulièrement, on y rencontre, d'une part, des « espèces reliques endémiques » qui, s'étant retrouvées isolées sur des îles après avoir autrefois été largement répandues sur le continent, perdurent tout en maintenant leur forme, cela même après que leurs ancêtres communs du continent aient disparu. D'autre part, on y trouve également des « espèces nouvelles endémiques » qui ont réalisé une évolution unique en s'adaptant à l'environnement des différentes îles. Ces êtres vivants constituent ainsi des exemples éminents du processus évolutif du vivant qui reflète l'histoire géologique.



Râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*)



Chat d'Iriomote (*Prionailurus bengalensis iriomotensis*)



Gecko terrestre de Kuroiwa (*Goniurosaurus kuroiwa*)



Lapin des îles Amami (*Pentalagus furnessi*)



Grenouille d'Ishikawa (*Odorrana ishikawae*)



Rat à poils longs de Ryukyu (*Diplothrix legata*)

Île d'Amami-Oshima



Geai de Amami (*Garrulus lidthi*)



Rat épineux d'Amami (*Tokudaia osimensis*)



Grenouille Otton (*Babina subaspera*)

Dans la partie centrale et du sud de l'île, de riches forêts de feuillus subtropicales se font suite à partir des massifs formés par les Monts Yuwadake (694 m) ou Yuidake (484 m) jusqu'au bord de la mer. Dans ces forêts vivent des espèces reliques endémiques comme le Lapin des îles Amami (*Pentalagus furnessi*), le Rat épineux d'Amami (*Tokudaia osimensis*), le Geai de Lidth (*Garrulus lidthi*) et la Grenouille Otton (*Babina subaspera*), de même que d'autres espèces rares à l'instar de la Bécasse d'Amami (*Scolopax mira*). En outre, les rivières dont la Yakugachi et la Kawouchi abritent le poisson Ayu de Ryukyu (*Plecoglossus altivelis ryukyensis*).



Scarabée aux longues pattes de Yanbaru (*Cheirotonus jambar*)



Pic d'Okinawa (*Dendrocopos noguchii*)



Grenouille de Namie (*Limnonectes namiyai*)



Dendrobium okinawense



Dans le massif montagneux du nord de l'île d'Okinawa (Yanbaru), incluant les Monts Yonahadake (503 m) et Nishimedake (420 m), s'étirent de riches forêts de feuillus subtropicales. On y trouve de nombreuses espèces animales endémiques telles que le Râle d'Okinawa (*Gallirallus okinawae*) incapable de voler ou le Pic d'Okinawa (*Dendrocopos noguchii*) qui creuse des trous dans les arbres pour y faire son nid, le Rat à poils longs de Ryukyu (*Diplothrix legata*) vivant sur les arbres et utilisant leurs cavités pour y dormir, ou encore le Scarabée aux longues pattes de Yanbaru (*Cheirotonus jambar*) qui passe quasiment toute sa vie dans la cavité d'un arbre.

Partie nord de l'île d'Okinawa



Partie nord de l'île d'Okinawa

Île de Tokunoshima



Lapin des îles Amami (*Pentalagus furnessi*)



Gecko terrestre rayé (*Goniurosaurus splendens*)

Île de Tokunoshima

Le massif montagneux de l'île de Tokunoshima, qui s'étend depuis le Mont Amagidake (533 m) au nord et le Mont Inokawadake (645 m) au centre jusqu'au mont Inutabudake (417 m), est recouvert de riches forêts de feuillus subtropicales et abrite des espèces reliques endémiques telles que le Lapin des îles Amami (*Pentalagus furnessi*), le gecko terrestre rayé (*Goniurosaurus splendens*) et le rat épineux de Tokunoshima (*Tokudaia tokunoshimensis*).